

Les activités économiques dans les littoraux à mangroves du Sénégal à la Sierra Leone : la filière des produits halieutiques

■ C. CHABOUD. *Economiste,
ORSTOM-Montpellier*

*mots-clés : FILIÈRE ÉCONOMIE
PÊCHE ARTISANALE LITTORAL
AFRIQUE DE L'OUEST*

*keywords : COASTAL SMALL-SCALE FISHING FISH
PROCESSING MARKET
ECONOMIC NETWORK WEST-AFRICA*

INTRODUCTION

Loin d'être repliées sur elles-mêmes, comme pourrait le faire croire l'image souvent produite sur les régions côtières à mangroves¹ d'Afrique de l'Ouest, celles-ci sont le lieu et l'origine d'échanges économiques significatifs, qui s'appuient sur les complémentarités intra et inter-régionales, sur la capacité de ces régions à produire des surplus échangeables pour les produits qui leur sont spécifiques, ainsi que sur la dynamique de la demande, notamment dans les zones urbaines.

Quelques filières économiques sont caractéristiques de ces milieux. En n'ayant nulle prétention à l'exhaustivité, on peut distinguer, parmi les plus significatives :

- La filière des produits halieutiques : poisson frais, poisson transformé, crustacés, coquillages et huîtres.
- Une filière agricole particulièrement caractéristique de ces régions, et qui connaît, dans certaines zones, un dynamisme remarquable : celle du riz.
- Des filières qui peuvent paraître secondaires, mais qui contribuent à l'insertion des productions des littoraux à mangroves dans les systèmes d'échange nationaux : celles du bois et du sel.

Dans ce document nous nous focaliserons sur la filière des produits halieutiques. Cependant, il importera, dans la poursuite des recherches menées dans le cadre du programme DUM, de s'intéresser aux filières du sel et du bois.

On retiendra comme définition d'une filière l'ensemble des activités complémentaires s'articulant autour d'un produit, de sa production à sa mise à disposition pour le consommateur. Il peut sembler difficile, à cette échelle d'analyse, de mettre l'accent sur les pratiques et les stratégies des acteurs et donc sur leurs évolutions. L'analyse par filière se situe à une échelle où les micro-pratiques, souvent déterminantes dans les évolutions des systèmes économiques, apparaissent quelque peu gommées par la mise en perspective de

1. Le discours sur l'enclavement des littoraux à mangroves repose sur une analyse qui nous semble souvent trop rapide. Il a comme corollaire celui sur le faible développement des échanges. Il est également étroitement en relation avec les analyses sur le caractère restreint des systèmes politiques côtiers, par opposition aux systèmes continentaux centralisés et reposant sur le contrôle de circuits d'échange très structurés.

différents niveaux et fonctions économiques. Il est donc indispensable qu'une approche par filière puisse être croisée avec une approche par acteur et de leurs pratiques, lorsque les évolutions des caractéristiques de ces filières laissent supposer que les stratégies locales sont déterminantes. C'est ainsi que dans la filière du poisson frais, les stratégies des intermédiaires s'avèrent particulièrement importantes pour comprendre l'investissement dans la pêche, et donc l'évolution des modes de capture de la ressource et des rapports de production au sein des unités de pêche.

Il convient donc non seulement de caractériser les filières, mais aussi de mettre en relief les facteurs des tendances les plus significatives. Si les facteurs spécifiques au stade de la production (évolution des techniques, des rapports de production, des modes d'appropriation des ressources productives, des conditions des milieux naturels) peuvent sembler déterminants, ceux relatifs à la demande nous semblent tout aussi importants. Outre la croissance démographique globale, qui exerce un effet direct sur la demande, la concentration croissante de la population dans les agglomérations urbaines principales ou secondaires s'accompagne d'une certaine standardisation des comportements alimentaires, fait reposer l'essentiel de l'approvisionnement alimentaire des ménages sur des circuits marchands et encourage fortement le développement des filières d'approvisionnement urbain.

La région des Rivières du Sud connaît un important développement des activités de pêche, avec des rythmes et des modalités variés selon les communautés et les régions. Jusqu'à une époque relativement récente l'essentiel des activités d'exploitation des ressources marines et d'estuaires s'intégraient étroitement dans les systèmes de production locaux, notamment agricoles. Elles s'articulaient notamment avec les activités agricoles. Elles tendent cependant aujourd'hui à une relative autonomisation, liée en partie à l'émergence de formes de pêche spécialisées et relativement capitalistiques (la nécessité de la reproduction simple ou élargie du capital impose alors un calendrier de travail intensif). Cette tendance est également en relation avec l'importance des migrations de pêche, dont l'ampleur tend à croître, à l'insertion croissante des pêches dans des contextes urbains où elles tendent à s'imposer comme activité principale, voire unique, pour les individus qui s'y adonnent. Parallèlement à l'évolution des activités de production, celles relatives à la transformation, à la distribution et à la commercialisation connaissent des évolutions toutes aussi importantes. La transformation artisanale reste le débouché marchand principal lorsque les contraintes de transport ne permettent pas l'écoulement en frais des produits de la pêche. Cependant les produits transformés remplissent des usages alimentaires spécifiques qui expliquent que leur rôle apparaît complémentaire de celui des produits frais lorsque ceux-ci sont disponibles.

LA PRODUCTION : RÉPARTITION RÉGIONALE DE L'ACTIVITÉ ET SPÉCIALISATIONS LOCALES

Bien que pratiquée, avec des intensités diverses, par l'ensemble des groupes littoraux, la pêche est une activité privilégiée, tendant à une certaine spécialisation, pour certaines communautés. Celles-ci pratiquent la pêche dans leur région d'origine mais réalisent également des migrations, saisonnières ou sur des périodes de temps plus longues, conduisant parfois jusqu'à des implantations quasi permanentes dans les pays d'accueil.

Ces migrations se concentrent apparemment dans les zones d'activités halieutiques les plus « intenses » : îles du Sine-Saloum, littoral et estuaire de la Casamance, îles Bijagos, région de Conakry. Il convient cependant de relativiser le déterminisme halieutique apparent des migrations. Comment expliquer le fait que les îles du Saloum soient à la fois un lieu d'accueil de migrants wolof et lebu alors que les pêcheurs niominka originaires de ces îles migrent vers la Petite Côte du Sénégal, la Casamance et les îles Bijagos en Guinée-Bissau ? Les stratégies migratoires ne peuvent se comprendre qu'en fonction de facteurs multiples et dont l'importance relative peut varier selon les groupes, les lieux et les époques. Si l'abondance de la ressource est un facteur évident, il ne semble pas plus explicatif que les opportunités commerciales liées à la pêche ou à la navigation (contrebande).

Le schéma migratoire actuel qui conditionne en grande partie la répartition des activités de pêche spécialisée sur le littoral est caractérisé par :

— Un axe de migration du nord vers le sud qui concerne essentiellement des populations sénégalaises, parfois extérieures à la région des Rivières du Sud : Wolof de la Grande Côte du Sénégal et du Walo, Lebu du Cap Vert et de la Petite Côte, Serer Niominka des îles du Saloum, Toucouleur de la Vallée du fleuve Sénégal.

— Un axe du sud vers le nord de la Sierra Leone vers la Guinée, et qui concerne essentiellement des pêcheurs temne.

Ainsi que le montre Bouju (1993), les schémas migratoires actuels sont la résultante de tendances longues historiques, à l'échelle régionale, et de perturbations (par exemple les expulsions des pêcheurs ghanéens en Guinée durant la première République), qui expliquent en partie les formes et la répartition spatiale des techniques (embarcations et méthodes de capture), ainsi que les méthodes de transformation.

LES PRINCIPAUX TYPES DE PÊCHE

Nous n'aborderons ici que les pêches piroguières ou artisanales², les pêches industrielles, pour l'essentiel relevant d'initiatives extérieures, dans le cadre d'accords de pêche ou de « joint-ventures » n'étant pas à l'origine de filières caractéristiques de la zone étudiée, bien qu'exploitant des ressources inféodées, du moins en partie, aux littoraux à mangroves. On peut considérer que les captures totales de la pêche artisanale se situent à 150 000 t contre 470 000 t³ pour la pêche industrielle (Charles-Dominique, contribution dans les Actes).

Les différents types de pêches locales peuvent être distingués selon quelques grands critères relatifs :

— aux types de milieux exploités : estuarien, marin côtier, marin, la référence au milieu impliquant celle aux ressources qui s'y trouvent, en tenant compte des possibilités de répartition d'une même ressource biologique sur différents milieux en fonction d'éco-phases ou de capacités d'adaptation spécifiques ;

— aux techniques de capture mises en œuvre, qui apparaissent très diversifiées et en évolution rapide ;

— à la destination des apports et aux modes de mise en marché, lorsque ceux-ci sont caractéristiques de types de pêche particuliers.

L'inégale disponibilité des données sur les pêches dans l'ensemble de la région rend difficile la construction d'un tableau d'ensemble basé sur des données quantitatives fiables.

Les mises à terre ne sont en effet suivies de façon régulière qu'au Sénégal. Un système

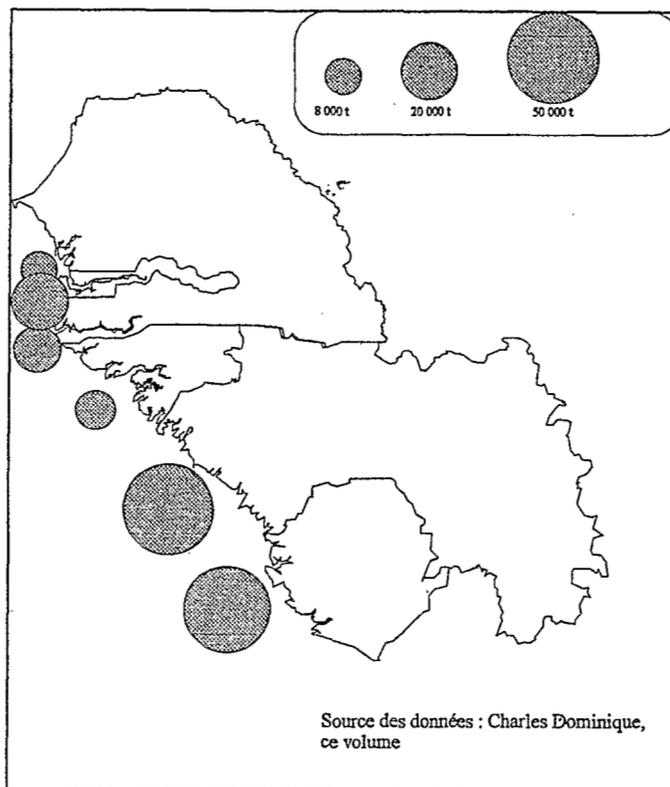


Fig. 1 : Débarquement de la pêche artisanale.

2. Le terme pêche piroguière, qui peut sembler plus adapté que celui de pêche artisanale, car il ne suppose aucun a priori sur l'organisation économique ou sur l'efficacité technique ou économique relative des différentes formes de pêche, est cependant critiquable car il n'est pas adapté pour certaines formes de pêches à pied ou encore avec des engins fixes côtiers (barrages palissades, nasses).

3. Il conviendrait, à notre avis, de réviser à la baisse les débarquements pour la pêche industrielle, en raison du retrait partiel ou total des flottilles des pays de l'ex Comecon qui capturaient, jusqu'à une époque récente, l'essentiel des prises industrielles, essentiellement des poissons pélagiques. L'impact de ce retrait est encore trop récent pour être bien pris en compte dans les statistiques de pêche disponibles.

Milieux	Espèces	Modes de captures	Modes de valorisation ¹	Valeur marchande	Part relative dans les débarquements en volume ¹	Destination ¹
Estuarien	Crevettes	Engins fixes : filets filtrants à l'étalage Filets maillants dérivants	Congélation en usine Frais Séchage	Très élevée	Très faible	Exportation, pour l'essentiel, vers le marché européen. Ventes aux restaurants et mareyage limité. Autoconsommation et commercialisation locale des crevettes séchées
Estuarien	Tilapia	Sennes de plage, nasses, barrages, éperviers	Frais, fumé,	Faible	Importante	Autoconsommation, vente locale, mareyage
Estuarien	Huîtres	Collecte à la main sur les sites de peuplement naturel	Décorticage, ébullition, fumage et séchage	Moyenne	Difficile à estimer	Vente sur les marchés locaux et autoconsommation
Estuarien	Pagnes (<i>Arca senilis</i>)	Collecte à la main sur les sites de peuplement naturel	Décorticage, ébullition, fumage et séchage	Moyenne	Difficile à estimer	Vente sur les marchés locaux et autoconsommation
Estuarien et marin côtier	Ethmalose	Filets maillants, dérivants ou encerclants, éperviers	Fumé (<i>bonga, métorah</i>), frais	Faible	Dominante	Commercialisation sur le marché national et vers les pays voisins
Estuarien et marin côtier	Mulets	Filets maillants dérivants, éperviers, sennes de plage	Transformation, frais	Faible	Moyenne	Marché local en frais et transformé
Estuarien et marin côtier	Machoiron	Filets dormants de fond, palangres	Fumage, frais	Faible	Moyenne	Marché local en transformé et en frais, exportation dans les pays de la région sous forme transformée
Estuarien et marin côtier	Scianidés (<i>Pseudolithus</i> spp)	Filets dormants de fond, palangres, lignes	Frais, séchage	Moyenne	Moyenne	Marché local et exportation régionale en frais et en transformé
Estuarien et marin côtier	Polynémidés	Filets dormants de fond, palangres, lignes	Frais, séchage	Moyenne	Moyenne	Marché local et exportation régionale en frais et en transformé
Estuarien et marin côtier	Barracudas (<i>Sphyrena</i> spp)	Filets maillants dérivants, lignes	Frais, séchage, fumage	Elevée	Faible	Commercialisation sur le marché national

Estuaire et marin côtier	Requins	Filets dormants de fond	Ailerons séchés Chair fumée Chair salée - séchée	Elevée (ailerons) Moyenne (chair)	Faible	Ailerons séchés : exportations sur le marché d'Extrême Orient via des grossistes établis en Gambie. Chair fumée : marchés régionaux et marchés nationaux (à l'exception du Sénégal)
Marin	Sardinelles (<i>S. Aurita</i> et <i>S. Maderensis</i>).	Sennes tournantes couillantes, filets maillants encerclements	Frais, braisage, fumage	Faible	Importante devant l'estuaire du Saloum et en Guinée	Marché national (Sénégal) à l'état frais et braisé (kéthiakh), marché littoral en Guinée (essentiellement fumé)
Marin	"Dorades " : pagres et pageots	Lignes, palangres	Frais	Elevée	Moyenne, croissante dans certaines régions (Guinée)	Exportation croissante vers le marché européen (en réfrigéré) au Sénégal et en Guinée
Marin	Mérus	Lignes, filets dormants de fond, palangres	Frais	Très élevée	Faible	Exportation croissante vers le marché européen (en réfrigéré) au Sénégal et en Guinée

1 : par ordre d'importance décroissante

Tab. 1: Principales formes de pêche présentes dans la région des Rivières du Sud.

statistique sera prochainement mis en place en Guinée. Même lorsqu'elles existent, les statistiques de mises à terre ne fournissent qu'une représentation partielle de la réalité. Ainsi une partie des débarquements réalisés à Ziguinchor, capitale régionale de la Casamance, est le fait d'unités de pêche niominka basées dans les îles Bijagos (Fig 1).

Le tableau 1 est une tentative pour dresser un tableau général des différentes activités de pêche dans la région, en relation avec les modes de valorisation et la destination des produits.

Cette représentation essentiellement qualitative peut être complétée par des indications plus quantifiées sur les effectifs de pêcheurs et de pirogues présents.

EFFECTIF DE PÊCHEURS ET DE PIROGUES

Les figures 2 et 3 représentent la répartition régionale des effectifs de pêcheurs et de pirogues, obtenus à travers différentes sources statistiques. À l'examen de ces données un certain nombre de questions doivent être posées :

— Il semble exister une relation assez nette entre effectifs de pêcheurs et débarquements à l'exception de la Guinée pour laquelle les débarquements par pêcheur sont nettement supérieurs à ce qui est observé dans les autres pays.

— Les données présentées ne tiennent pas compte des possibilités de surestimation liées aux migrations entre pays (source de doubles comptages à l'échelle régionale). Pour avoir une idée plus précise de la répartition spatiale des effectifs de pêcheurs, il serait indispensable de pouvoir faire la distinction entre pêcheurs sédentaires et migrants, ce qui semble très difficile pour l'ensemble de la région, pour des raisons de qualité des différentes sources statistiques disponibles.

— Enfin les systèmes statistiques officiels semblent sous-estimer le nombre de pêcheurs

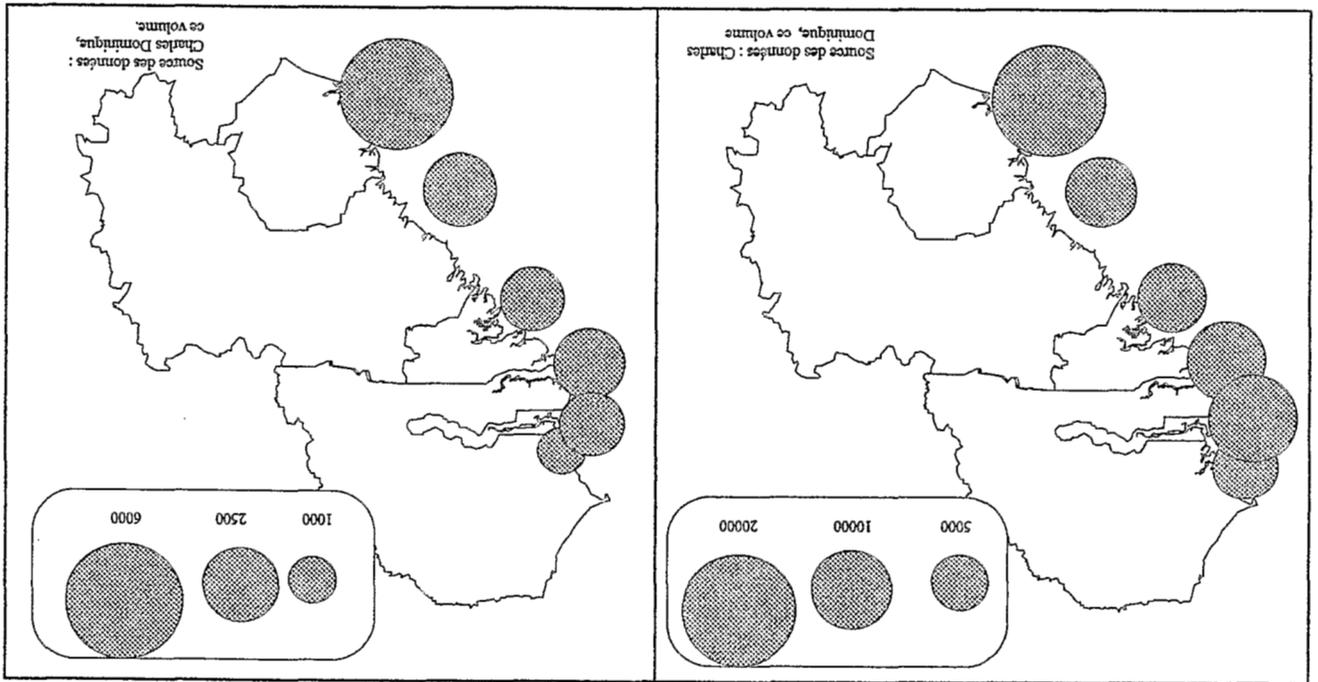


Fig. 2 : Effectifs de pêcheurs artisans.

Fig. 3 : Effectifs de pirogues.

non exclusifs, qui pratiquent la pêche comme activité de complément à côté de l'agriculture (par exemple les pêcheurs agriculteurs diola, balant ou serer⁴).

LA TRANSFORMATION ARTISANALE

Partout présente dans la région, l'activité de transformation artisanale (Tabl. 2) reste l'unique débouché marchand possible dans les lieux de débarquement enclavés de façon saisonnière ou permanente. Même dans les lieux où l'écoulement en frais du poisson existe, la transformation reste présente. Dans certains pays, certaines espèces sont même destinées uniquement à ce secteur. C'est le cas du requin, des raies et du yeet⁵ au Sénégal. Dans le même pays les prises des filets dormants, durant la saison chaude, sont destinées en priorité à ce débouché qui n'impose par des critères stricts de fraîcheur comme la distribution en frais. Plus au sud, la transformation semble le moyen privilégié de la distribution des produits de la mer dès lors que l'on s'éloigne des littoraux. Les difficultés des transports routiers, les contraintes de disponibilité en glace ne permettent pas l'approvisionnement important et régulier en frais de l'intérieur des pays.

On observera, qu'à la différence des activités de pêche proprement dites, les femmes sont très largement impliquées dans le secteur de la transformation. Les caractéristiques de cette activité lui permettent de bien s'inscrire dans le cadre des activités de production domestique et de petite production marchande. La transformation prend place au sein des multiples activités villageoises accessibles aux femmes. Cependant, et contrairement à une assertion courante, il ne s'agit nullement d'une activité exclusivement féminine. Dans les cas où elle donne lieu à une véritable « industrie », cette activité peut permettre l'emploi de manœuvres masculins qui opèrent pour le compte de leur « patronne ». Enfin des équipes de transformateurs hommes peuvent entreprendre des migrations qui les amènent à s'implanter dans des pays étrangers, et ceci souvent en l'absence de leurs épouses. On peut citer l'exemple des transformateurs guinéens, ghanéens et nigériens en Casamance.

4. Lors d'une enquête dans les îles du Saloum en 1985, les questions concernant les effectifs de pêcheurs dans les villages semblaient sans objet à nos informateurs pour qui « tout Niominka est pêcheur ».

5. Il s'agit d'un gastéropode (*Cymbium pepo*) pêché au filet dormant de fond.

Types de produit	Espèces	Acteurs	Mode de transformation	Répartition spatiale de l'activité et importance
Ailerons de requins et de raies	Requins, raies	Pêcheurs et femmes de pêcheurs, transformateurs spécialisés	Découpe et séchage de quelques jours	Sénégal * Gambie : ? Guinée-Bissau * Guinée : *
Fumage court (moins de 3 jours)	Toutes espèces mais avec une préférence pour les ethmaloses et les sardinelles			Sénégal : Gambie : * Guinée-Bissau : ? Guinée : *** Sierra Leone : ***
Fumage long (plus de trois jours)	Requins, machoirons, raies, ethmaloses (Sénégal)	Transformateurs étrangers spécialisés (Sénégal)		Sénégal : * Gambie : * Guinée-Bissau : ? Guinée : *** Sierra Leone : ***
Guedj (fermenté séché)	Toutes espèces de grande taille, espèces les plus valorisées au Sénégal : courbines, machoirons	Pêcheurs, femmes de pêcheurs, formatrices des villages côtiers	Découpe, fermentation en bac, séchage sur claies	Sénégal : ** Gambie : * Guinée-Bissau : *
Pagnes	Arches (<i>Arca senilis</i>)	Collecte et transformation par les villageoises des villages de zones à mangroves	Ebullition, décorticage, fumage léger, séchage	Sénégal : ** (Saloum) Gambie : ?
Salé-séché	Requins	Pêcheurs et femmes de pêcheurs	Tranchage, salage et séchage sur claies	Sénégal : * Gambie : ?
Tambadiang	Mulets	Pêcheurs et femmes de pêcheurs	Lavage et séchage à même le sol ou sur des claies	Sénégal : ** Gambie : ?
Yeet	<i>Cymbium pepo</i>	Formatrices spécialisées	Fermentation, décorticage, découpe et séchage sur claies	Sénégal : (Saloum) *** Gambie : ?
Yokhoss	Huîtres de palétuviers	Collecte et transformation par les villageoises des villages de zones à mangroves	Ebullition, décorticage, séchage, fumage léger	Sénégal (Casamance) : *** Gambie : ? Guinée-Bissau : ** Guinée : *
Crevettes séchées	Crevettes juvéniles capturées dans la mangrove et sur le littoral	Collecte et transformation par les villageoises	Séchage	Sénégal : * Gambie : ? Guinée-Bissau : ** Guinée : ** Sierra Leone :

Tab. 2 : Les différentes formes de produits transformés, les acteurs et les modes de transformation.

LES USAGES ET LES CIRCUITS COMMERCIAUX

La filière des produits de la pêche recouvre une grande variété de circuits et de modalités d'échange. Elle semble connaître des changements suite à la libéralisation économique récente de certains pays (Guinée-Bissau, Guinée) ainsi qu'à l'ouverture croissante sur les marchés extérieurs pour certains produits.

De façon relativement simplifiée on peut distinguer quelques types d'usage, associés à des circuits économiques plus ou moins spécifiques.

LES USAGES ET CIRCUITS NON MARCHANDS :

Il s'agit pour l'essentiel de l'utilisation de toute ou partie des prises dans le cadre de prestations non monétaires au sein des unités domestiques, pour l'autoconsommation, pour rémunérer des formes de travail externes aux unités de pêche, pour maintenir et renforcer les réseaux de relations sociales. Au Sénégal, les pêcheurs wolof distinguent ainsi le *ndawal* (qui est un don de poisson destiné à un parent, à un vieux pêcheur) du *neraane* qui correspond à une rémunération en nature d'un travail ponctuel (tel que l'aide au halage de l'embarcation sur la plage). La coutume voudrait que le *ndawal* ne soit destiné qu'à la consommation directe tandis que l'usage du *neraane* est libre. Il peut ainsi être réintroduit dans un circuit marchand.

LES CIRCUITS MARCHANDS

Les circuits marchands non monétarisés

Le troc est une pratique encore présente dans les villages littoraux, bien que la part des produits qui lui sont consacrés tende à diminuer.

Au Sénégal, le troc entre pêcheurs de la Petite Côte et agriculteurs (échange de poisson contre des céréales), est mentionné par Gruvel (1908) au début du siècle.

Le troc reste présent, à des degrés divers, dans les économies villageoises, et les produits de la pêche y participent. Cormier-Salem (1992) mentionne les échanges de poisson, huîtres contre vin de palme, céréales, coton et cotonnades dans des villages de Basse-Casamance. Certains échanges sont internes aux villages mais d'autres se réalisent à distance (par exemple avec des villages du Sénégal Oriental qui proposent du mil contre du poisson).

Plus au sud, le troc est une activité qui semble encore très vivace. Cela tient à des facteurs parmi lesquels le manque de confiance dans la monnaie, l'enclavement de certaines zones, le caractère administré des économies (du moins jusqu'à une époque récente).

Dans les îles Bijagos, qui sont une zone de pêche très riche en ressources halieutiques, le troc a constitué jusqu'à une époque récente la base de l'essentiel des échanges, qui ne concernaient d'ailleurs qu'une faible part de la production. Des raisons historiques peuvent être soulignées : l'absence de politique de développement rural durant la colonisation portugaise, le repli des économies villageoises sur elles-mêmes durant la violente guerre d'indépendance. Enfin la pénurie de biens de consommation et la non convertibilité de la monnaie, jusqu'à une époque récente, ont découragé toute recherche de gains monétaires, puisque ces derniers ne permettaient d'obtenir des biens ni sur le marché local ni à partir du Sénégal. Les pêcheurs niominka, qui produisent la plus grande part du poisson débarqué aux Bijagos⁶, ont eux-mêmes pratiqué le troc avec les populations locales car les revenus monétaires tirés de la vente locale d'une partie de leur production ne pouvaient être utilisés au Sénégal (Baekgaard et Overballe, 1992).

Circuits marchands monétarisés

Circuits courts

Par circuits courts on entend les circuits d'approvisionnement locaux et régionaux (Fig. 4). Leur couverture géographique se limite donc aux régions littorales et estuariennes et à leurs arrière-pays. Dans la région, seuls les circuits propres aux régions de Casamance et de la Presqu'île de Conakry ont été étudiés.

La région de Casamance est caractérisée par l'existence d'un ensemble de marchés permanents où se rencontrent et s'interpénètrent des circuits d'origine littorale et des circuits d'origine estuarienne et continentale (Chaboud et Kébé, 1984 ; Cormier-Salem, 1992). Le principal marché est celui de la ville de Ziguinchor. Les apports d'origine marine viennent soit par transport fluvial : il s'agit alors de pêcheurs ou de commerçants qui sont équipés de pirogues « glacières⁷ », soit par transport routier. La Casamance dispose

6. Les Niominka sont le principal groupe de pêcheurs spécialisés opérant dans cette région. Ce sont eux qui sont à l'origine de l'emploi de la senne de plage dans les îles. De même leurs embarcations ont été adoptées localement (sous le terme « niominka », les Bijago ne disposant plus d'embarcations de grande taille depuis la répression violente menée par le colonisateur qui avait conduit à la destruction de la totalité des pirogues de guerre bijago (Henry, 1989).

7. C'est à dire équipées de cales à glace permettant de stocker le poisson frais pendant plusieurs jours.

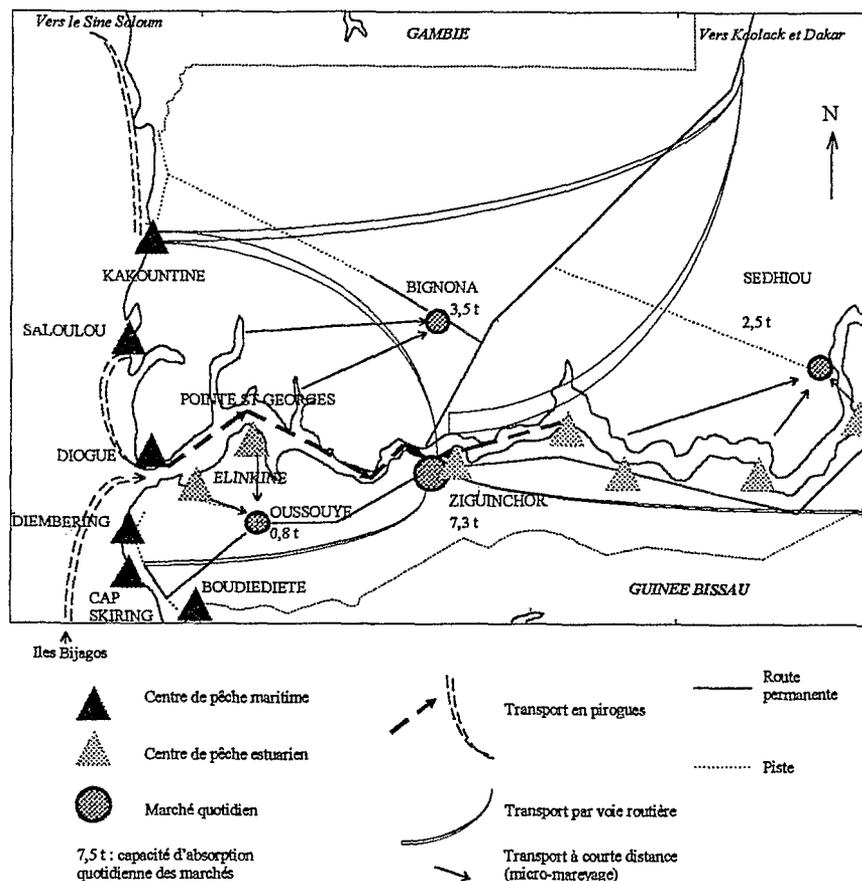


Fig. 4 : Les filières courtes et longues destinées au marché régional et national en Casamance. (D'après Chaboud et Kébé, 1984 et Cormier-Salem, 1992).

d'un réseau routier relativement complet qui dessert les principaux points de débarquement. En 1984, les poissons d'origine estuarienne qui viennent de la région de Goudomp et de Simbandi Brassou étaient régulièrement écoulés sur le marché de Ziguinchor (Chaboud et Kébé, 1984). Il semble que ces arrivages aient diminué suite à la reconversion de nombreux pêcheurs de poisson dans la capture de crevettes (Cormier-Salem, 1992). Enfin les pêcheurs présents sur le littoral approvisionnent des circuits courts destinés à l'approvisionnement des hôtels en espèces nobles (pour lesquelles les prix sont élevés et négociés sur une base annuelle).

Les circuits longs nationaux

L'existence d'une filière du poisson frais, dépassant les limites des échanges immédiats au voisinage des points de débarquement est largement dépendante des conditions générales de transport (état du réseau routier et du parc de véhicule). Le transport par chemin de fer⁸, qui avait connu un certain développement à l'époque coloniale, est aujourd'hui quasiment inexistant en raison de la dégradation de ces infrastructures. À la différence de celle du poisson transformé qui est très peu exigeante en infrastructures et moyens spécialisés, la filière du poisson frais suppose qu'un certain nombre de moyens et infrastructures soient

8. Il s'agit de la voie ferrée Conakry-Kankan, en Guinée ; et des liaisons Freetown-Magburaka et Freetown-Pendembu en Sierra Leone.

disponibles (véhicules de mareyage⁹, glace, emplacements spécialisés sur les marchés et les lieux de débarquement). Ces moyens et les risques associés au commerce d'une denrée périssable et dont la disponibilité n'est pas prévisible d'un jour à l'autre impliquent des charges commerciales élevées, souvent plus lourdes que les coûts de production directs du poisson (Chaboud, 1983 ; Chaboud et Kébé, 1984). Le développement du mareyage est donc avant tout dépendant de l'existence de marchés suffisamment larges pour permettre des économies d'échelle. Le plus souvent seules les capitales régionales et nationales sont susceptibles de garantir ces conditions. Les marchés de petite taille ne peuvent donc qu'être difficilement approvisionnés par de tels systèmes commerciaux. Ceci n'est possible que dans deux cas de figures : premièrement lorsqu'ils se situent le long d'un axe routier (ce qui permet aux commerçants de bénéficier d'un volume de demande suffisant), deuxièmement lorsqu'ils sont approvisionnés par réexpéditions à partir d'un grand marché. Dans ce dernier cas il y a complémentarité entre circuits longs et circuits courts.

À notre connaissance les circuits longs nationaux ne concernent, de façon significative que trois pays de la zone : le Sénégal, la Guinée et la Sierra Leone. Au Sénégal la région du Sine-Saloum contribue un peu à l'approvisionnement du marché dakarois en carpes (tilapia), mullets, ethmaloses et barracudas et de façon significative à celui de Kaolack. La contribution de la Casamance est en revanche beaucoup plus modeste. En raison de la distance et des difficultés du trajet vers Dakar et les autres grandes villes, les produits casamançais sont peu compétitifs par rapport à ceux des autres régions halieutiques. Durant la période d'hivernage on observe certes des expéditions de barracudas vers Dakar, rendues économiquement possibles par la baisse des captures dans les autres régions du Sénégal (Chaboud et Kébé, 1984). En Guinée, Lootvoët et Solié (1992), dans le cadre d'une première étude de l'approvisionnement de l'intérieur en poisson, ont souligné l'existence de circuits d'approvisionnement en direction de la Haute-Guinée (villes de Kankan et de Siguiri). En 1991, la commercialisation était contrôlée par une seule commerçante grossiste qui passait commande de poisson congelé auprès d'armements de pêche industrielle de Conakry. Les apports annuels à Kankan, en partie redistribués sur d'autres marchés, sont d'après les auteurs de l'étude, « sensiblement inférieurs à 750 t ». Les poissons distribués en frais sont essentiellement des poissons démersaux : dentés, sparidés, scianidés, ariidés, alors que les petits poissons pélagiques (ethmaloses, sardinelles) semblent n'être consommés que sous forme fumée. En 1991 deux sociétés de pêche de Conakry (COGIP et SONIT PÊCHE) ont mis en place un réseau de 14 chambres froides réparties dans les régions intérieures de la Guinée, alimentées par une flottille industrielle et par l'intermédiaire d'une chambre froide de grande capacité au port de Conakry (Lootvoët et Solié, 1992 ; Solié et Diallo, 1993). On ne peut juger pour l'instant de la réussite de cette expérience. Elle atteste cependant de l'intérêt des acteurs économiques pour la distribution vers le marché intérieur. Elle souligne également le fait que les circuits longs de distribution en frais ne sont pas développés à partir du secteur de la pêche artisanale en Guinée.

En Sierra Leone, nous ne disposons pas d'étude récente sur la filière du poisson frais. L'étude de Lisenmeyer (nd), certes déjà ancienne reste la principale référence, en complément de l'étude de Lagoin et Salmon (1967). Ces derniers soulignent, qu'en dépit de l'existence de réseaux routier et ferroviaire et d'un parc de camions¹⁰, « le poisson frais ne pénètre pas profondément dans le pays ». L'essentiel des expéditions, sous le contrôle de « mammies », s'effectue sous forme transformée au moyen de camions. Lisenmeyer souligne cependant l'importance des importations de poissons congelés, écoulés dans les principales agglomérations qui disposent de chambres froides, ces poissons congelés pouvant ensuite être distribués auprès des consommateurs après fumage.

La Guinée-Bissau est le pays qui offre le contraste le plus marqué entre le potentiel biologique exploitable (estimé à près de 300 000 tonnes), et la faiblesse des circuits commerciaux internes. Jusqu'à une époque récente, les seuls pêcheurs « encadrés » par les projets de développement de Bubaque (îles Bijagos) et de Cacheu auraient approvisionné, et de façon très limitée, les villes de Bissau et de Cacheu. Différentes raisons sont évoquées pour expliquer ce fait. Jusqu'à une époque récente, la rigidité du système économique

9. À la différence des autres produits vivriers, le transport du poisson frais en grande quantité impose que les moyens de transport soient utilisés exclusivement à cette tâche.

10. En 1967 la Sierra Leone disposait d'un réseau ferroviaire de 574 km et 6 600 km de routes dont 400 étaient goudronnées (Lagoin et Salmon, 1967).

marxiste orthodoxe mis en place entre 1974 et 1986 bloqua tout développement des échanges. Alors que la monnaie nationale perd une grande partie de sa valeur et que s'installe une pénurie générale de bien de consommation de première nécessité, les autorités imposent le respect de mercuriales dans les quelques points de débarquement susceptibles de produire de surplus. Ces mercuriales étaient encore maintenues en 1987, alors que la libéralisation économique était supposée être effective depuis août 1986 (SCETAGRI, 1987). Une telle mesure a eu comme effet principal de décourager les producteurs à offrir des surplus destinés à des échanges monétaires, les seuls échanges économiques d'ampleur se réalisant à travers le troc ou la contrebande vers le Sénégal tout proche (SCET, 1982 ; Epler, 1984). Notons cependant que ceci n'est nullement spécifique à la filière du poisson frais, la filière du riz ayant connu une évolution relativement similaire au lendemain de l'indépendance (Penot, 1990). Cependant il est probable que l'évolution rapide des structures économiques à la suite de la libéralisation économique recommandée par les bailleurs de fonds aura des incidences sur la filière du poisson frais. La construction d'infrastructures de transport et de distribution reste néanmoins la condition indispensable pour qu'un réel développement des échanges internes puisse se réaliser.

Les circuits d'exportation

Ils ont en premier lieu concerné les crustacés (crevettes et langoustes¹¹, essentiellement en Casamance et secondairement en Guinée-Bissau. Plus récemment se sont développés des circuits d'exportation de poisson. La première espèce concernée fut la sole au Sénégal. Cette espèce capturée au filet dormant par des pêcheurs lebu ou wolof, fait l'objet d'une collecte par le biais de commerçants opérant pour le compte d'usinières de Ziguinchor ou de Dakar. Enfin on assiste depuis quelques années en Guinée au développement d'exportations d'espèces démersales telles que mérour et pagres. Une tentative de développement de l'exportation de la farine de poisson a été tentée (Fréon et Weber, 1983) à partir d'une usine implantée à Djifère au Sine-Saloum à la fin des années soixante-dix. En dépit d'un volume d'activité important à l'échelle régionale (30 000 t de petits poissons pélagiques en 1979), cette usine, financée en grande partie à partir de fonds étrangers, a arrêté la production de farine au début des années quatre-vingts. Cet échec est essentiellement expliqué par l'impossibilité de proposer des prix suffisamment rémunérateurs aux pêcheurs, par rapport à ceux que proposaient les mareyeurs traditionnels qui alimentaient un marché national en forte expansion. Les tentatives ultérieures de relance de l'usine, (congélation de poissons nobles pour l'exportation, fumage industriel), financées par l'aide bilatérale canadienne, furent aussi des échecs.

La filière d'exportation des crevettes congelées s'est essentiellement développée sur l'initiative de deux usines basées à Ziguinchor (les établissements AMERGER et SOSECHAL) qui disposent localement d'infrastructures de conditionnement et de congélation. Ces usines s'approvisionnent auprès de pêcheurs spécialisés (à l'origine des Subalbe d'ethnie toucouleur originaires de la région du Fleuve Sénégal). Ces pêcheurs sont équipés par les usines qui disposent d'un monopole de fait auprès des unités de pêche. Dans un tel système, les pêcheurs, bien qu'apparemment producteurs indépendants, sont dans une situation de forte dépendance économique (Jong, 1979) puisqu'ils ne maîtrisent ni la formation des prix, ni le coût de leur approvisionnement en intrants.

Le développement de la filière d'exportation de langoustes relève de la même logique économique. C'est à l'initiative des Établissements, les Grands Viviers de Dakar que les pêcheurs lebu de Yenne¹² ont entrepris la pêche de la langouste au filet dormant de fond sur le littoral de la Casamance. Les entreprises AMERGER et SOSECHAL ont également entrepris, par la suite, la collecte de la langouste. La langouste est conservée par les pêcheurs dans des viviers en mer, pour être expédiée vivante sur Dakar, où elle est à nouveau stockée vivante, dans l'attente d'expéditions sur l'Europe au moment où la demande culmine (période des fêtes de fin d'année). Souvent associée aux captures de langoustes au filet dormant de fond, la sole¹³ fait aussi l'objet

11. Il s'agit de la langouste verte, certes moins prisée que la langouste rose, mais beaucoup plus abondante et côtière. C'est cette espèce qui constitue aujourd'hui l'essentiel des exportations de langoustes d'Afrique de l'Ouest.

12. Yenne : village de la Petite Côte du Sénégal, dont les pêcheurs sont spécialisés dans la pêche de la langouste.

13. Pour être précis, plusieurs espèces sont concernées, certaines sont de vraies soles tandis que d'autres appartiennent à la famille des cynoglosses (limandes). Ces dernières sont d'une moindre qualité, mais se traitent néanmoins sous formes de filets congelés, sous l'appellation filets de soles.

d'une collecte pour l'exportation. Celle-ci se fait essentiellement sous forme de filets congelés qui sont traités dans les usines dakaraises. La collecte auprès des pêcheurs est réalisée par des mareyeurs qui travaillent pour le compte des exportateurs et disposent à ce titre de véhicules et de moyens en numéraire pour consentir des avances aux pêcheurs.

Depuis une décennie environ on assiste au développement en Afrique de l'Ouest d'une nouvelle filière d'exportation à partir de la pêche artisanale. Il s'agit de l'exportation sous forme réfrigérée de poissons démersaux jusque là destinés aux marchés locaux. Les espèces concernées sont essentiellement des dorades (pagres, pageot, dentés) et des mérours. Dans la région qui nous intéresse, il semble que cette dernière filière soit essentiellement présente en Guinée et concerne les pêcheurs de dorades, souvent des migrants d'origine sénégalaise. Le développement de cette filière répond à une demande européenne (essentiellement française et italienne) confrontée à un déclin de ses sources traditionnelles d'approvisionnement. Il permet également de compenser le plafonnement des exportations des pêches industrielles confrontées à des problèmes de ressources et de rentabilité.

Enfin de nouveaux acteurs sont apparus dans cette filière. Jusqu'à une époque relativement récente, l'essentiel des activités d'exportation était le fait de sociétés établies de longue date, disposant souvent d'infrastructures conséquentes de transformation et conditionnement et pour lesquelles les apports de la pêche artisanale étaient un complément indispensable à ceux de la pêche industrielle. Depuis quelques années on assiste, notamment au Sénégal, à la multiplication de petites entreprises d'exportation, qui expédient les produits par avion dans des conteneurs remplis de glace. Ces entreprises sont le fait de commerçants nationaux, attirés par le caractère apparemment très lucratif de l'activité, au regard des opportunités offertes par les autres secteurs. Outre le détournement au profit des marchés extérieurs, d'apports en poissons nobles jusque là consommés localement, le développement de cette activité est soumis à un certain nombre de risques parmi lesquels les tendances protectionnistes sur certains marchés européens (en raison de difficultés de certaines pêches européennes) et les problèmes de respect des normes sanitaires.

LA CONSOMMATION DES PRODUITS HALIEUTIQUES

L'importance de la consommation de produits halieutiques

L'importance des produits de la pêche dans la consommation alimentaire est bien connue en Afrique de l'Ouest (Tabl. 3). Le faible coût des protéines animales provenant du poisson, comparé à celui des protéines provenant de la viande, est régulièrement utilisé comme argument des politiques de développement de la pêche artisanale. Pour l'ensemble des pays de la région, il apparaît cependant des variations importantes de la consommation apparente par tête¹⁴. Ces estimations sont cependant très globales et doivent être considérées avec prudence. Il y a certainement une sous-estimation des pêches pratiquées dans les zones de mangroves en dehors des points de débarquement importants. Par ailleurs, suite aux évolutions politiques

Pays	Consommation apparente par tête (en kilogrammes <i>per capita</i> par an) période 1987-89
Sénégal	20,8
Gambie	15,1
Guinée-Bissau	3,4
Guinée	8,2
Sierra Leone	13,9

Tab. 3 : Importance de la consommation des produits halieutiques selon les pays des Rivières du Sud

14. La consommation apparente est estimée à partir de l'identité comptable suivante : consommation apparente = production + importations - exportations - usages non alimentaires.

récentes et à la libéralisation économique, certains pays comme la Guinée-Bissau et la Guinée¹⁵ ont connu une relance des activités de pêches commerciales, dont les effets commencent seulement à apparaître.

DONNÉES NUTRITIONNELLES

A notre connaissance, les seules enquêtes de nutrition disponibles dans la zone sont celles qui ont été réalisées par l'ORANA (Chevassus et Ndiaye, 1980) au Sénégal, dont une en milieu rural casamançais en 1979 (régions de Ziguinchor, Sédhiou et Kolda). Cette dernière enquête concernait 66 groupes alimentaires et 2 297 rations-jour. Les résultats de cette enquête indiquent une consommation de poisson quotidienne *per capita* très élevée (66 gr dont 62 gr de poisson frais et 3,7 de poisson sec), ce qui correspond à 24 kilogrammes par an. Si l'on convertit le poisson sec en équivalent frais¹⁶ la consommation annuelle *per capita* est égale à 26 kilogrammes, ce qui semble excessivement élevé au regard de l'offre locale de poisson et de la faiblesse des apports extérieurs de poisson en Casamance. La consommation de viande ne représentait que 15 grammes par jour. Le poisson apporte 55 % du total des protéines animales consommées.

AUTRES INFORMATIONS SUR LA CONSOMMATION DE POISSON

Une enquête de consommation auprès des ménages de la ville de Ziguinchor, se fondant sur la valeur des achats de poissons, a été réalisée par Marie-Christine Cormier-Salem entre novembre 1987 et mars 1987. Elle indique une tendance à l'augmentation de la consommation de poisson, qui serait le reflet de l'évolution de la filière des produits de la pêche. En moyenne 113 gr sont consommés par unité de consommation¹⁷ soit 21 gr de protéines animales. 20 % des dépenses de consommations alimentaires seraient consacrées aux achats de poisson. Les achats de poisson frais sont quotidiens et destinés à des recettes où le poisson est presque toujours associé à du riz. Les espèces les plus consommées sont les différentes espèces de tilapia présentes en Casamance (plus de 70 %). Viennent ensuite les capitaines d'estuaires (*Polynemus spp*), les espèces du genre *Pseudolithus*, les barracudas. Une très nette différence apparaît avec la structure de la consommation des autres régions du Sénégal où dominent très largement les sardinelles rondes et plates (Chaboud et Kébé, 1990). Un élément significatif est la faible part des poissons transformés dans la consommation des ménages à Ziguinchor : 23 F CFA sont consacrés par tête et par jour aux achats de poisson frais contre 1,5 F CFA seulement pour les produits transformés. Ce dernier chiffre semble indiquer une différence notable de la structure de la consommation avec les régions plus au sud où le poisson fumé est très important.

Enfin les travaux déjà anciens de Lagoin et Salmon (1967) fournissent des indications précieuses sur le niveau et la structure de la consommation à la fin des années soixante, qui permettent de voir les principales tendances de la consommation.

En Sierra Leone, la consommation moyenne *per capita* est alors estimée à 14 kg par an. Cette estimation est quasiment égale à celle proposée par la FAO pour la période 1987-89. L'absence de progression de la consommation est sans doute en relation avec la stagnation économique qu'a connue ce pays depuis la fin des années soixante. La répartition spatiale et la structure de la consommation confirment les éléments disponibles sur les circuits commerciaux. Le poisson transformé représente 60 % de la consommation totale en volume contre 36 et 4 % pour le poisson frais ou congelé et les conserves. La consommation par tête est très élevée dans la capitale et le reste de la région ouest (53 et 20 kg respectivement), tandis qu'elle diminue fortement à l'intérieur du pays. Elle n'atteint que 8 kg dans la région nord.

En Guinée, les mêmes auteurs indiquent une consommation par tête très faible, égale à 4,2 kg. La comparaison avec les données plus récentes produites par la FAO indique un doublement de la

15. Au lendemain de l'indépendance un régime socialiste a tenté de mettre en place en Guinée-Bissau un modèle économique dirigiste. En matière de pêche, cela s'est traduit par une politique de prix administrés peu rémunérateurs pour les producteurs. En Guinée, le régime de Sékou Touré avait institué des brigades de pêche artisanale.

16. On considère que le rapport poisson sec/poisson frais est égal à un tiers.

17. L'unité de consommation est un « consommateur-standard-jour ».

consommation *per capita* en volume, bien qu'elle se situe encore à un niveau relativement faible. Tout comme pour la Sierra Leone, il ne semble pas y avoir eu d'évolution sensible de la structure de la consommation, la part du poisson transformé représentant toujours près de 65 % de la consommation totale.

CONCLUSION

L'évolution des activités de pêche et des circuits de distribution des produits halieutiques dans la région des Rivières du Sud est caractérisée par l'existence de tendances communes à l'ensemble de la région ainsi que par le maintien de spécificités locales.

Parmi les tendances « lourdes » communes doivent être soulignés l'accroissement des activités de pêche pélagique spécialisées, l'ouverture sur les marchés extérieurs, la croissance de la consommation urbaine. Un autre élément à souligner est la permanence des formes d'exploitation locales à petite échelle, complémentaires des autres activités villageoises.

Ceci ne doit pas pour autant cacher l'existence de spécificités locales, qui attestent des différents choix opérés par les sociétés locales quant aux formes d'exploitation et de valorisation des ressources halieutiques. Certaines communautés fondent leur rapport aux ressources sur des stratégies d'exploitation extensive. Leurs migrations à grande échelle leur permettent de tirer profit, à l'échelle régionale, des opportunités commerciales et des potentiels en ressource. Pour d'autres, l'exploitation s'exerce au sein de terroirs halieutiques (Cormier-Salem, 1992) limités dans l'espace.

Des différences existent aussi entre les différents systèmes commerciaux. Certains d'entre eux sont marqués par un réel dynamisme (Sénégal), soutenus par une demande solvable croissante pour les produits halieutiques. À l'inverse la Guinée-Bissau et, à un degré moindre, la Guinée, subissent encore les conséquences des politiques très dirigistes promues au lendemain des indépendances. Enfin les informations disponibles indiquent de notables différences dans le volume et la structure de la consommation des produits de la pêche. Ces différences traduisent des différences dans les pouvoirs d'achat mais aussi des comportements alimentaires différents.

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE

FAO, 1990.- Statistiques des pêches, produits, vol 71.